



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0367

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 65
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17.12.21

et affichage le

17.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,

Vu la charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les demandes des bénéficiaires,

La communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous, et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Manifestations culturelles : Associations

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles associatives de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts plastiques).

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention
ARTIS (Barraux)	Exposition de Christèle VANDROUX-VERTO, artiste plasticienne du Grésivaudan à la Terrasse du 5/07/2021 au 3/09/2021	12 280 €	220 €
LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	2 ^{ème} édition des Folles Journées du clown du 27 au 30/05/2021 à Allevard <i>(une première subvention de 2 500 euros avait été attribuée Par la délibération n°DEL-2021-0233 du 28/06/2021)</i>	13 490 €	2 500 €
		Total	2 720 €

Spectacle vivant : Création professionnelle

Le Grésivaudan soutient une création par compagnie professionnelle du territoire, tous les 2 ans. La date peut avoir lieu en-dehors du territoire.

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention
EN SCENE ET AILLEURS (St Ismier)	Création du <i>Grand Cabaret de l'histoire</i> le 9/11/2021 à l'Agora à St Ismier	32 800 €	2 500 €
CHANSONS DE GESTES (Theys)	Création du spectacle <i>Lionel Damei & l'illustri'Yo</i> le 23/07/2021 à la salle Belledonne à Theys	18 750 €	2 400 €
		Total	4 900 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Spectacle vivant : Diffusion

Le Grésivaudan soutient à hauteur de 40 % du prix du contrat de cession les spectacles des compagnies du territoire programmés sur le territoire.

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention
ECOLE MATERNELLE DE THEYS	Une représentation de <i>La Lune et le soleil</i> le 25/06/2021 à Theys	750 €	300 €
LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	Une parade déambulatoire pour 4 clowns le 13/06/2021 à L'Espace Paul Jargot à Crolles	1 000 €	400 €
LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	Une représentation de <i>D'Abord je suis tout petit</i> le 3/07/2021 à Laval (école primaire)	1 137 €	455 €
		Total	1 155 €

La subvention votée dans la délibération du 28/06/2021 dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion amateur pour Le Théâtre sous la dent, d'un montant de 1 200 €, est annulée du fait de l'impossibilité de réaliser l'événement.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2021, chapitre 65 – article 6574 – analytique CSUB# - Gestionnaire CLTDIV – Enveloppe à affecter (diverses associations culturelles)

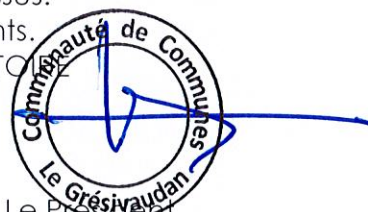
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTO

Crolles, le 29.11.21



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

